



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Canopée MJC Centre Social

5 rue LOUIS ARAGON

26800 PORTES - LÈS - VALENCE

04-75-57-00-96 – accueil@lacanopee26.fr

EXTRAIT DES STATUTS

Article 2 : Vocation

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. De plus, dans le cadre d'un projet social, la MJC a également pour vocation la mise en œuvre d'une mission « d'animation globale », en lien avec les enjeux de son territoire d'intervention.

Article 3 : Valeurs

La MJC adhère à la déclaration des principes de la Confédération des MJC de France. La MJC est ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville, le quartier et le village.

Article 4 : Mission

La Démocratie se vivant au quotidien, la MJC a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission. Toutefois, dans le cadre de son projet social, ses actions doivent être intergénérationnelles. Elle propose des activités et services divers à ses adhérents et leurs enfants (âgés de moins de 16 ans, descendants directs ou enfants à charge). Elle formalise un projet associatif répondant à ces missions et l'évalue régulièrement.

LAÏCITE

La Canopée se réfère à la déclaration des droits de l'homme, de la femme, et de l'enfant ainsi qu'aux lois européennes et françaises. Elle est une association laïque de droit privé (article 3 des statuts « valeurs ») et également un espace ouvert au public. La Canopée respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.

Les salariés de La Canopée bénéficient de la liberté de conscience et de son expression car la liberté de religion ou de conviction est un droit fondamental, consacré par la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Cependant, ce droit ne protège pas n'importe quel comportement de salariés qui seraient motivés par des considérations d'ordre religieux, philosophique, ou politique. Le caractère laïque de La Canopée dans l'accueil du public, implique la neutralité des salariés ; ce comportement neutre permet d'une part le pluralisme religieux des usagers et d'autre part leur liberté de choix et de conviction.

Les bénévoles impliqués dans l'association, seront soumis aux mêmes règles que les salariés.

Les usagers de La Canopée adhèrent aux statuts de cette association et, de fait, doivent s'impliquer dans une participation soucieuse des valeurs de citoyenneté, de respect.

Aucune interdiction particulière ne concerne les usagers de La Canopée ; seul le cadre légal limite la liberté des usagers et des adhérents.

DEVELOPPEMENT DURABLE

La MJC /Centre social « La Canopée » s'engage dans la démarche de développement durable et la protection de l'environnement au sein de ses locaux et lors de l'ensemble de ses activités.

Fonctionnement interne :

Dans leurs gestes quotidiens, les équipes bénévoles et salariées s'orientent vers un comportement citoyen et écoresponsable.

Penser et proposer un réaménagement des locaux dans un souci de qualité environnementale en favorisant l'ergonomie et le bien-être au travail.

Aller dans une démarche de réduction drastique de l'impression papier, des consommables et éviter la surcharge des serveurs informatiques de stockage.

Signaler les dysfonctionnements et fuites de fluides.

Responsabiliser les différents acteurs sur les consommations d'énergies, d'eau et les achats éthiques et environnementaux (produits bio., locaux, sans plastique...).

Instaurer le tri sélectif dans l'ensemble des locaux et favoriser la mise en place d'un compost collectif.

Des projets adaptés :

Sensibiliser notre public au respect de l'environnement (projet éducatif, projet pédagogique et projet d'activités).

Rendre lisibles, visibles et accessibles socialement nos actions auprès des publics intéressés.

Encourager la fabrication et l'utilisation de matériaux récupérés, troqués...Privilégier les transports doux, partagés, collectifs.

Tous ces points participeront à l'accompagnement social du changement de comportement des habitants du territoire.

GOVERNANCE

L'Assemblée Générale :

Elle comprend tous les membres de l'association (membres électeurs ou non).

L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de la Présidente- du Président ou de son représentant en session ordinaire une fois par an, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle a pour mission de délibérer sur le rapport moral et d'orientation et sur les autres questions portées à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration. Elle se prononce sur le rapport financier, les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice suivant.

Le Conseil d'administration :

Administre l'association dont la majorité de ses membres représente des adhérents élus par l'assemblée générale (modalités fixées par les statuts). Ce conseil d'administration élit un bureau dont la fonction est de régler les affaires courantes de l'association notamment la gestion des ressources humaines. Le conseil d'administration est employeur des salariés de l'association. Il est soutenu dans cette tâche par un directeur ou directrice qui a une fonction de responsable du personnel et du budget sous sa responsabilité. Composent le conseil d'administration : les membres élus- les membres de droit- les membres associés- les membres partenaires (direction et représentation du personnel). (Se référer aux statuts)

FINANCEMENTS

La Canopée est liée à ses partenaires, la commune de Portes-lès-Valence et la CAF de la Drôme par des conventions d'objectifs et de financement. Les comptes sont contrôlés par un commissaire aux comptes et donnent lieu annuellement à un rapport et une certification. La Canopée reçoit des subventions publiques et des cotisations de ses adhérents. Elle assure la gestion de ces apports financiers.

PROJET SOCIAL 2023-2026

Le Conseil d'administration de La Canopée s'engage pour les années 2023-2026 sur 2 principes fondamentaux (ou fils rouges-verts / fils conducteurs) et 3 axes directeurs qui guideront l'ensemble des actions mises en œuvre. Ce cadre de référence servira de guide lors de l'émergence de nouvelles actions ou nouveaux projets. Il pourra également servir à réinterroger les actions et pratiques en cours.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

3 AXES DIRECTEURS



Les actions et projets de La Canopée s'inscrivent dans un écosystème d'acteurs locaux. Il est indispensable de prendre en compte ce contexte. Le projet social a été pensé dans ce paysage et en tenant notamment compte : des priorités de la CAF, de la Convention Territoriale Globale (CTG) du territoire, des priorités municipales, des valeurs, principes et chartes de l'Union des MJC et de la Fédération des Centres Sociaux.

Pour le fonctionnement interne de La Canopée, le projet social est le document structurant sur lequel s'appuient et s'articulent le projet famille, le projet jeunesse, les projets pédagogiques et éducatifs ainsi que tout projet de développement social.

ADHESION

L'adhésion est obligatoire et non remboursable pour participer à l'ensemble des activités. Pour les moins de 16 ans, l'adhésion doit être prise par l'un des deux parents. Tarif normal : 16€ - Tarif réduit (étudiant, RSA) : 8€

HORAIRES DE L'ACCUEIL

Lundi	10h - 12h et 14h -18h
Mardi	9h - 12h et 13h -19h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi	9h - 12h et 14h – 18h30
Vendredi	9h - 12h et 13h -15h30

RESPECT- SAVOIR ETRE-SANCTIONS

Tout adhérent de La Canopée, tout usager ainsi que le personnel de l'association et les enfants fréquentant les activités du centre de loisirs ou l'accueil périscolaire doit se montrer discipliné et respectueux du personnel, de ses camarades, des autres ainsi que du matériel. Les règles de courtoisie et la politesse doivent être appliquées à tous les niveaux. Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination...) sera directement signalée (aux parents dans le cas des mineurs) et sera sanctionnée. En fonction de la gravité, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive après discussion préalable (avec le(s) responsable(s) légal(aux) si un enfant est concerné).

La détérioration volontaire des locaux, du mobilier et du matériel, ou le vol entraînera le remplacement de ces objets par la famille.

Nous rappelons également aux adhérents que leur responsabilité civile et/ou pénale pourrait être engagée en cas de comportement inadapté d'eux ou de leurs enfants.

L'inscription au centre de loisirs ou à l'accueil périscolaire géré par La Canopée implique pour les familles l'acceptation du présent règlement et l'engagement à en respecter les différents articles, tant pour elles-mêmes que pour les enfants.

SALARIES, PRESTATAIRES et PERSONNEL D'ENCADREMENT

Concernant le personnel de La Canopée ainsi que les prestataires et personnel d'encadrement, Il est interdit d'utiliser son téléphone portable personnel pendant le temps de travail et durant les temps de face à face avec le public. Seul un cas d'urgence présentant un danger imminent ou une impossibilité de téléphoner autrement dans l'instant permet l'utilisation de son téléphone portable personnel. Par ailleurs les membres de la famille ou les proches qui doivent contacter un membre du personnel dans l'urgence doivent composer le numéro de téléphone du lieu de travail.

Il n'est pas autorisé non plus de prendre son petit déjeuner personnel sur le lieu de travail quand on est en situation d'animation des enfants. Un animateur en difficulté qui veut s'alimenter doit solliciter son référent pour s'écarter de son groupe et s'isoler un moment.

Il n'est pas autorisé de fumer dans les salles et pendant les déplacements en accompagnement des enfants à l'extérieur. Il est rappelé que des temps de pause permettent au personnel de se détendre et que si nécessaire une pause peut être réclamée en fonction de l'organisation.

Les temps de pause se déroulent sur le site des accueils de loisirs et ne permettent pas au personnel de s'éloigner ou de s'absenter de leur travail.

Il n'est pas autorisé d'utiliser le matériel de travail, fournitures, outils, boîtes de jeux etc. à des fins personnelles. Pendant le temps de travail, il n'est pas autorisé de porter des vêtements laissant apparaître le corps dénudé de façon exagérée: ex : enlever son pull et être torse nu, porter une brassière courte laissant apparaître le ventre. Ces règles, si elles ne sont pas respectées mettent le personnel en situation de faute professionnelle. Les sanctions seront adressées par la direction de La Canopée et ce, conformément à l'appréciation qui sera faite de la faute commise par le ou la salariée.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES REGULIERES

Chaque adhérent bénéficie d'un essai gratuit pour une activité de son choix. À partir du 1er octobre, les essais gratuits ne seront plus proposés.

Les places sont limitées et tous les paiements sont à faire soit :

Soit sur place, le jour de l'inscription ;

Soit depuis l'espace famille INOE, pour les activités ouvertes à l'inscription en ligne.

Possibilité de payer en plusieurs fois.

Pour participer aux activités, l'adhérent doit :

- soit déposer à l'accueil de La Canopée, un dossier complété avec la fiche d'inscription, le règlement de l'adhésion annuelle ainsi que le paiement de l'activité choisie;
- soit réaliser l'inscription depuis l'espace famille INOE si l'activité le permet en réglant l'adhésion annuelle en ligne, en s'inscrivant à l'activité et en réglant le paiement de l'activité choisie.

En s'inscrivant, l'adhérent s'engage à être médicalement apte à pratiquer l'activité, sans contre-indication.

Aucun remboursement ne sera accordé après l'inscription sauf pour les demandes justifiées avec un document valable par des raisons particulières (maladie, mutation professionnelle, cas de force majeure...), pourront être étudiées par les administrateurs : [president@lacanopee26.f](mailto:president@lacanopee26.fr)

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PONCTUELLES

Les inscriptions se font à l'accueil ou en ligne quand les moyens techniques le permettent. Les places sont limitées et tous les paiements sont à faire sur place ou en ligne, au moment de l'inscription.

Les annulations peuvent se faire 72h avant l'activité. Au-delà, elles ne seront pas remboursées sauf pour raison médicale. Le certificat médical sera à transmettre à l'accueil.

Pour les activités gratuites, une caution de 10€ par adhérent sera demandée, la caution sera encaissée par la MJC en cas d'absences non justifiées.

INSCRIPTIONS ACCUEIL LOISIRS 3-17 ANS / PERISCOLAIRE

Les Accueils de Loisirs sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et au sport.

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

Avant toute inscription, les familles devront créer un compte depuis le portail famille INOE, accessible via le site web de la MJC la Canopée. Pour valider l'inscription, il sera nécessaire de fournir l'ensemble des informations et les documents obligatoires (justificatif de domicile, copie du carnet de santé, attestation quotient familial CAF, quotient mairie, PAI...) et de régler l'adhésion en ligne ou à l'accueil de la MJC la Canopée. Et le cas échéant, il faudra fournir tout document utile (PAI alimentaire, PAI santé, attestation MDPH, mandat SEPA, jugement affaire familial).

Pour les enfants avec des besoins spécifiques (situation handicap, troubles), il est nécessaire de fixer un rendez-vous avec la responsable du secteur Enfance Jeunesse enfancejeunesse@lacanopee26.fr, avant toute inscription.

Tout changement de situation devra être mis à jour sur le portail famille et communiqué à la Canopée.

En cas de difficultés, la création de l'espace famille et/ou l'inscription pourront se faire à l'accueil de la MJC la Canopée.

Réservations

Les modifications et les annulations se font depuis le portail famille pour les familles ayant un accès internet ou à l'accueil de La Canopée. La présence d'un adulte responsable est obligatoire au moment de l'inscription.

Facturation

Pour les familles réalisant les inscriptions en ligne, la facture sera mise à disposition sur l'espace famille en fin de mois.

Elle sera payable dans un délai de 12 jours soit :

En ligne par carte bancaire ;

Par prélèvement automatique ;

Par chèque ou espèces à l'accueil de la MJC La Canopée.

En cas de maintenance de l'espace famille, nous invitons les parents à nous contacter par mail à l'adresse suivante en indiquant les modifications : accueil@lacanopee26.fr

Concernant les activités à la journée, le tarif comprend le repas et le goûter (sauf pour les activités jeunesse).

Dans le cadre des mini-séjours et pour certaines activités exceptionnelles, une participation financière supplémentaire sera demandée à la famille.

Toute réclamation concernant la facturation devra se faire sous 12 jours. Passé ce délai, le montant de la facture restera à la charge de la famille.

En cas de retard dans le paiement des factures, la Direction de la Canopée se réserve le droit de refuser les réservations des enfants inscrits, jusqu'à la régularisation financière de la famille. Le délai de paiement est de 12 jours à réception de la facture.

Vacances scolaires

Pour chaque période de vacances scolaires, les personnes disposant de l'accès internet au portail famille recevront un mail d'information leur signalant l'ouverture et les délais d'inscription en ligne. Le règlement des réservations devra être effectué afin qu'elle soit validée, soit en ligne depuis l'espace famille, soit à l'accueil de la Canopée.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone.

ACCUEILS PERISCOLAIRES - INFORMATIONS

Sous réserve de l'agrément annuel de la PMI, les enfants scolarisés seront accueillis en fonction des places disponibles.

Les inscriptions ou modifications devront se faire sur l'espace famille au maximum la veille jusqu'à 17h30 pour le lendemain.

Ex : le dimanche avant 17h30 pour le lundi, le lundi avant 17h30 pour le mardi, etc...

Les annulations devront se faire 7 jours avant jusqu'à 9h.

Attention ! Pour les parents n'ayant pas accès à internet, les inscriptions pour le lundi devront se faire à la MJC aux horaires d'ouverture.

Accueil des enfants

Le matin de 7h20 à 8h15 et le soir de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30.

Pour Anatole et Pasteur, l'accueil se fait jusqu'à 8h10 en raison du déplacement des enfants jusqu'à la cour de l'école.

Un goûter compris dans le tarif est proposé à tous les enfants à 16h30.

Les sites périscolaires

Les équipes sont joignables uniquement aux horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire.

Accueil périscolaire Anatole et Pasteur au 06 04 01 37 31

Accueil périscolaire Joliot Curie au 07 66 75 17 91

Accueil périscolaire Fernand Léger et Jean Moulin au 07 56 42 20 29

Accueil périscolaire Voltaire maternelle et primaire au 07 72 51 60 40

En cas de besoin : appeler le référent périscolaire au 06 51 56 61 45 et / ou adresser un mail à refperi@lacanopee26.fr

ABSENCES

En cas d'une absence lors de maladie ou d'événements graves, celle-ci doit être justifiée dans les 48h sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'absence de l'enseignant, il appartient aux familles d'annuler le périscolaire selon les règles du périscolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS 3-11 ans - INFORMATIONS

Les enfants doivent être déposés au centre de loisirs.

Accueil des enfants le matin de 7h30 à 9h - Départ des enfants le soir de 16h45 à 18h30.

La direction est joignable au 04 75 57 17 04 ou 07 80 54 33 87 de 7h30 à 18h30 les jours d'accueil.

En dehors de ces temps, appeler l'accueil de La Canopée le 04 75 57 00 96.

Modalités d'accueil possibles pour le mercredi :

- Journée complète ;
- Matin avec le repas (départ entre 13h15 et 13h30) ;
- Après-midi sans le repas (arrivée des enfants entre 13h15 et 13h30).

Aucun départ avant 16h45 ne sera accepté (sauf pour raison médicale et avec justificatif).

Les réservations se font jusqu'au lundi avant 9h pour le mercredi suivant. Les annulations sont possibles jusqu'à 9h et 7 jours avant.

Toute réservation effectuée et non annulée 7 jours avant sera facturée.

ABSENCES

En cas d'une absence lors de maladie ou d'événements graves, celle-ci doit être justifiée dans les 48h sur présentation d'un certificat médical.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES 3-11 ans - INFORMATIONS

L'accueil se fait en journée complète uniquement.

Les réservations, modifications ou annulations sont à faire le lundi matin (jusqu'à 12h) précédant chaque semaine de vacances.

Accueil des enfants le matin de 7h30 à 9h - Départ des enfants le soir de 16h45 à 18h30.

La direction est joignable au 04 75 57 17 04 ou 07 80 54 33 87 de 7h30 à 18h30 les jours d'accueil.

En dehors de ces temps, appeler l'accueil de la MJC La Canopée le 04 75 57 00 96.

ABSENCES

En cas d'une absence lors de maladie ou d'événements graves, celle-ci doit être justifiée dans les 48h sur présentation d'un certificat médical.

ACCUEIL POP'JEUNES 12-26 ANS

Les adolescents sont accueillis au secteur jeunesse du mardi au samedi en fonction des heures d'ouverture et des projets

Du lundi au vendredi sur l'ensemble des vacances scolaires en journée complète ou demi-journée selon les programmes.

Les adolescents sont admis dès 12 ans ou à partir de la 6^{ème} et jusqu'à 26 ans inclus.

Une programmation de sorties et d'activités culturelles et sportives est prévue par le secteur jeunesse. Les inscriptions se font à l'accueil de La Canopée ou sur l'espace familles INOE.

Seuls les parents sont autorisés à venir chercher leurs enfants sauf délégation écrite de leur part à une autre personne. Si l'adolescent rentre seul chez lui, les familles doivent impérativement le spécifier lors des inscriptions.

ABSENCES

En cas d'une absence lors de maladie ou d'événements graves, celle-ci doit être justifiée dans les 48h sur présentation d'un certificat médical.

SANTE DESENFANTS OU DES JEUNES

Dans le cadre des accueils de loisirs enfance et jeunesse :

- Pour tous les enfants, nés avant le 1er janvier 2018, le rappel de vaccination DT Polio (Diphtérie/Tétanos/Polio) doit être à jour.
- Pour tous les enfants, nés à partir du 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires.

En cas de symptômes (fièvre à partir de 38°, maladie contagieuse) pas de prise en charge de l'enfant.

Aucun traitement médical ne sera donné sans l'ordonnance à jour avec les médicaments dans leur emballage d'origine.

Les informations concernant la santé de l'enfant devront être inscrites par les parents ou tuteurs et renseignées à travers l'espace famille.

INCLUSION DES ENFANTS AVEC DES BESOINS SPECIFIQUES

Les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et/ou la notification de la MDPH doivent être déposés sur l'espace famille INOE ou à l'accueil de La Canopée.

La Canopée porte un projet d'inclusion et nous accueillons tous les enfants. Pour celles et ceux qui ont des besoins spécifiques, une demande par écrit doit être faite à la commission enfance et inclusion sur enfancejeunesse@lacanopee26.fr

Pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions, un entretien sera mis en place avec la famille et la responsable enfance jeunesse.

Les enfants dont les troubles de santé ou de comportement ne sont pas compatibles avec la vie collective des enfants et /ou le fonctionnement des équipes se verront proposer une démarche d'adaptation de temps d'accueil (dans la limite de nos limites humaines et matérielles)

SECURITÉ

Dans le cadre des accueils des mineurs, la responsabilité de La Canopée n'est engagée qu'à partir du moment où le responsable enregistre son arrivée.

En conséquence, La Canopée dégage toute responsabilité envers les parents qui laissent un enfant ou un adolescent se rendre seul sur le lieu d'accueil, si ce dernier ne se présente pas à l'accueil pour signaler sa présence.

Aucun jeune (dès 11 ans) ne sera autorisé à quitter seul les locaux sans qu'une décharge n'ait été signée au préalable par les parents ou tuteur légal au moment de l'inscription.

Seules les personnes autorisées par les parents de plus de 14 ans peuvent venir chercher un enfant.

Les familles concernées par un jugement sur la garde des enfants devront transmettre le jugement complet. L'absence de document juridique autorise l'équipe d'encadrement à remettre l'enfant aux personnes ayant l'autorité parentale.

Chaque accueil de mineurs est équipé de matériel pédagogique adapté aux activités proposées. Les enfants et les jeunes ne peuvent pas apporter des jeux ni des jouets personnels.

Tout mineur qui mettrait en danger sa sécurité ou celle des autres (des enfants et des animateurs) pourra être exclu de l'accueil collectif de mineurs pour une durée indéterminée.

NUTRITION ET ÉQUILIBRE

Les repas des enfants de 3 à 11 ans :

Les repas sont organisés selon des menus équilibrés et préparés par la Cuisine Centrale. Ils sont confectionnés selon les règles d'hygiène imposées par la législation. Des repas végétariens sont également proposés. L'équipe d'animation favorise l'apprentissage du goût chez les enfants et propose la dégustation des plats ; cependant ils n'obligeront pas l'enfant à manger quand il ne le souhaite pas.

Par ailleurs, la famille serait alertée dans le cas d'un enfant qui refuserait la nourriture qui lui est servie. L'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas faire participer les enfants qui ne s'alimentent pas pouvant causer des fragilités physiques. Nous pouvons être contraints de ne plus accueillir un enfant qui refuse systématiquement de s'alimenter lors des repas proposés en accueil de loisirs. L'équipe d'animation partage le repas avec les enfants dont elle a la charge. Nous n'acceptons pas les repas préparés par la famille (sauf allergie alimentaire avec protocole médical).

Les repas des jeunes de 12 à 26 ans :

Les repas des jeunes sont tirés du sac et donc préparés par les familles. L'équipe professionnelle se réserve le droit de ne pas faire participer les jeunes qui ne s'alimentent pas ou qui présentent des signes de fragilité physique.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE ET JEUNESSE

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial défini par la mairie.

Quotient mairie	Journée Enfance/jeunesse Vacances + mercredi	½ Journée jeunesse vacances	Mercredi ½ journée Avec repas	Mercredi ½ journée Sans repas
A-B	8.25 €	4€	7.40 €	4.90 €
C-D	9.00 €	4.5€	7.75 €	5.25 €
E	10.95 €	5€	8.80 €	6.30 €
F	11.65 €	6€	9.15 €	6.65 €
G	12.95 €	6.5€	9.85 €	7.35 €
H	14.90 €	7.5€	10.90 €	8.40 €
Ext 1	22.35 €	11€	15.80 €	13.30 €

QUOTIENT MAIRIE	TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE
A-B	1,60 €
C-D	1,70 €
E-F	1,90 €
G	2,05 €
H	2,30 €
EXTERIEURS	2,60 €

Quotient mairie	Camp 2 jours 1 nuit Enfance/ Jeunesse	Camp 3 jours 2 nuits Enfance/ Jeunesse	Camp 4 jours 3 nuits Enfance/ Jeunesse	Camp ski Enfance/jeunesse (Et autres camps spécifiques) 4 jours /3 nuits
A-B	40 €	60 €	80 €	130 €
C-D	40 €	60 €	80 €	130 €
E	60 €	80 €	90 €	150 €
F	65 €	90 €	100 €	170 €
G	70 €	95 €	105 €	185 €
H	75 €	100 €	115 €	205 €
Ext 1	85 €	120 €	140 €	235 €